

Comité Technique Local du 4 octobre 2022

Déclaration liminaire de vos représentants FO DGFIP 34

Monsieur le Président,

Ce CTL se caractérise pour l'essentiel à un ordre du jour pour information, cette liminaire vaudra pour interpellation,

Les services vont mal, à travers l'apathie régnante dans les services, se devine la lassitude et l'incompréhension quant à l'avenir de cette administration.

Le NRP, achevé sur le papier au 1^{er} janvier, a donné toute la mesure de son inconséquence et son manque d'évaluation sur la volumétrie et la charge de travail pour les services restructurés au cours du premier semestre. La désorganisation et le désarroi se sont vu partout.

Alors que les vacances se profilaient laissant enfin une perspective de repos et de toute relative accalmie, en pouvant espérer se tenir éloigné du désordre, vous nous avez annoncé la création de l'antenne SIE de Nîmes et le transfert de 45 emplois entre 2022 et 2026.

Premiers touchés bien entendu les agents des SIE, mais pas seulement, cette annonce a fait l'effet d'un coup supplémentaire porté à l'ensemble des agents, convaincus d'être soumis en permanence à la spirale d'une insécurité professionnelle.

Au moment de l'annonce du transfert des missions AVISIR et des e-contact, vous avez cru opportunément rassurer les personnels en indiquant qu'il ne se créait pas un SIE départemental. L'effet a été inverse.

Les perspectives sont réellement inquiétantes, la création programmée des Services facturiers devrait permettre de réduire par deux le nombre de SGC à l'horizon 2026, le démantèlement des SIE Héraultais est, dans les faits, déjà initié. Les SIP devraient suivre la même logique

Conviction encore renforcée quand le couperet annuel des suppressions d'emplois annuelles tombe.

850 emplois pour 2023, et en prime une Direction Générale qui ne trouve rien de mieux que de s'enorgueillir d'un ralentissement des suppressions.

En résumé, c'est mauvais mais moins mauvais qu'attendu donc c'est bon. Il faut oser...

Dans les faits, au quotidien chaque agent de cette administration souffre d'un sous-effectif récurrent et subit régulièrement une dégradation de ses conditions de travail.

Qu'attend-t-on à la DGFIP, une démission morale collective ? Les RPS sont latents.

Et quand on pourrait croire que la coupe est pleine, on découvre, malgré les vacances d'emploi et le sous-effectif criant, que le département de l'Hérault se ferme aux mutations et aux lauréats de concours. Entraînant inévitablement une renonciation à s'inscrire au concours ou à solliciter une liste d'aptitude, au risque de perdre son cadre de vie, de se retrouver loin de ses proches et pour subir un coût financier bien supérieur au gain indiciaire.

FO DGFIP 34 demande à notre Direction, qui incite les agents à se présenter au concours, notamment pour prétendre à une liste d'aptitude, d'intervenir en faveur de leur maintien sur le département compte tenu des vacances d'emploi.

Les moyens financiers parlons-en, la dégradation du pouvoir d'achat entériné depuis 20 ans prend un tour criant, avec une inflation bien supérieure aux 3,5 % d'augmentation de salaire accordée.

L'inflation ne faiblit pas, la crise énergétique annoncée pour cet hiver ne fera que dégrader le pouvoir d'achat.

Vous n'avez certes pas de levier à votre niveau mais vous pouvez toutefois avertir qu'à force de frustration le collectif finira par s'effondrer, d'autant plus que le gouvernement envisage de porter un nouveau coup au régime des retraites.

Dans ce CTL nous aborderons le sujet du télétravail, nous vous demanderons expressément de nous confirmer l'accueil pour l'hiver sur les structures de la DGFIP et/ou les mesures de télétravail envisagées dans ce cadre, dispositif qui ne pourrait être imposé aux agents.

En Réponse à la liminaire :

Le DDFIP cautionne les suppressions d'emploi, pour lui la projection des suppressions de 850 en 2023, 450 en 2024, 0 en 2025, 850 en 2026 et 850 en 2027 soit un total de 3000 emplois supprimés fait sens à la DGFIP.

Pour l'Hérault le Dialogue de gestion entre le Directeur et le délégué régional fixera les lignes.

Sept points étaient à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal du CTL du 10 mai 2022 (pour avis).
 - 2 – Bilan de campagne IR (pour information).
 - 3 – Bilan actualisé de l'activité des conseillers aux décideurs locaux (pour information).
 - 4 – Actualisation de la situation du télétravail au 31/08/2022 (pour information).
 - 5 – Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information).
 - 6 – Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information).
 - 7 – Point sur la facturation électronique (pour information).
 - 8 – Questions diverses
Relocalisations (Fiscalité professionnelle)
-

CONTENU DES ECHANGES

Point 1 : PV du 10 mai 2022

L'ensemble des organisations syndicales ont voté pour l'approbation du PV

Point 2 : Bilan de campagne IR:

L'administration estime que la campagne s'est bien déroulée et ses modalités donnent satisfaction.

A cette occasion en partenariat avec la faculté de droit 26 étudiants ont effectué un stage pratique en effectuant notamment de l'accueil sur rendez-vous.

Les maisons France service ont également participé à l'effort avec 41 animateurs formés initialement par la division recouvrement. La DGFIP y a également dispensé 14 permanences.

Traduction avec quelques chiffres :

42 432 personnes en accueil physique, 10 418 rdv téléphoniques et 51 903 e-contacts
718240 déclarations déposées dont 69 164 déclarations papier.

Ce dernier chiffre a fait l'objet d'un échange. Pour FO DGFIP 34 la typologie des déclarants papier doit faire l'objet d'une étude, surtout quand l'administration affirme que le pourcentage de 10% de l'ensemble des déclarations faite par ce biais est et restera incompressible.

S'agit-il de population frappé d'illectronisme ? En difficulté par rapport à l'obligation déclarative ? De nouveaux contribuables ? Ou autres situations ?

La DGFIP n'est pas en capacité de faire une quelconque distinction dans ces déclarants papier.

Pour FO DGFIP 34, il y a forcément des populations fragiles. Vos représentants n'ont pas manqué de rappeler qu'en la matière nous avons une obligation de service public à l'ensemble des populations. La destruction du

maillage territorial avec le NRP porte atteinte à l'égalité d'accès de tous les citoyens aux services publics sur l'ensemble des territoires de la République.

Point 3 : Bilan actualisé de l'activité des conseillers aux décideurs locaux (pour information).

Comme aime à l'affirmer la DGFIP, dans le cadre du NRP, le CDL est la vitrine à destination des collectivités.

Petit retour en arrière, au -delà de cette affirmation rappelons que l'Hérault a des CDL implantés depuis janvier 2021. Au printemps de cette même année, FO DGFIP 34 avait demandé un retour sur le travail des CDL.

A l'époque le DDFIP en place nous avait répondu que la demande était prématurée, faute de recul, ce n'est donc pas sans une certaine ironie que vos représentants FO DGFIP 34 lui avaient répondu qu'avec l'élaboration des budgets et la clôture des comptes de gestion ouvrant une large perspective en matière d'analyse financière, la charge de travail pouvait être clairement élaborée.

Mais bon il fut acté que nous aurions un retour au cours du second semestre 2021. Il eut bien lieu ...au cours du CTL du 18 février 2023.

A cette date FO-DGFIP34 rappelait que cette mission de conseil avait pu être menée correctement par le passé au sein des Trésoreries. Si ce service a pu être mis à mal, il l'avait été par la dégradation des moyens humains nécessaires au fonctionnement des Trésoreries.

Nous n'avons eu de cesse de le répéter à nouveau dans cette instance. Nous avons pu comprendre à travers l'exemple du défaut de transmission des pièces justificatives fourni pour illustration par l'administration, ce que signifie le rôle de conseil pour elle. Une femme ou un homme, le CDL interlocuteur unique de la collectivité.

Pour FO DGFIP 34, l'articulation du conseil tel qu'il existait dans les Trésoreries, ne se limitait pas au seul comptable, mais également à des personnels bien formés et à effectif complet. Quelle que soit leur catégorie, au quotidien ils assistaient les personnels des collectivités sur les imputations, l'envoi des pièces justificatives entre autres.

En supprimant ce canal de communication on laisse reposer sur une personne le rôle de conseil sur des problématiques qui sont moins détectable, tant les SGC croulent sous les budgets et une volumétrie totalement inadaptee, pour réaliser un travail de qualité.

En février on nous annonçait que nous passerions de 12 à 14 CDL en 2022, c'est chose faite mais demeurent 3 postes vacants dont l'intérim est assuré par des CDL en place.

La Direction reconnaît que la fonction n'attire pas outre mesure et fera son recrutement au profil sans se contraindre à respecter le grade.

FO DGFIP a insisté pour avoir des données chiffrées sur l'activité. Bien que cette fonction soit exercée pour certains déjà depuis presque deux ans et fasse l'objet d'un rapport d'activité mensuel des CDL. L'administration s'est refusé à communiquer le moindre chiffre d'activité. Elle s'est limitée à nous certifier la satisfaction des élus.

Toutefois rien n'est perdu ! La Direction générale n'ayant pu réaliser, elle aussi, un bilan à mi-parcours, le fournira début 2023 avec le suivi statistique de l'activité du CDL.

A noter que la fonction de CDL a été enrichie de la mission de référent dans les domaines, juridique, d'analyses financières, de fiscalité, d'expertise budgétaire ou comptable, sur l'actif, les régies et nomenclature M21 et 22.

Alors le CDL, métier d'avenir ? Affaire à suivre !

Point 4 : Actualisation de la situation du télétravail au 31/08/2022 (pour information).

Le développement et l'installation durable de ce mode de travail dans notre fonctionnement collectif est acquis comme nous l'avons déjà indiqué lors d'un précédent CTL. Tout comme demeure encore des réticences de la part de certains chefs de service.

FO DGFIP 34 a précisé que les personnels avaient très bien intégré les principes d'octroi du télétravail dans la logique de gestion du service et dans la limite des nécessités de service. En foi de quoi la direction devait

réaffirmer auprès des responsables de services suspicieux que les demandes de télétravail soient abordées avec bienveillance.

Sur notre demande dans la liminaire au sujet du télétravail, compte tenu de la crise énergétique annoncée pour cet hiver, le DDFIP a répondu qu'il était dans l'attente des déclarations de la Première Ministre en la matière.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'octroi de votre demande de télétravail, n'hésitez pas à solliciter le permanent FO DGFIP 34. A partir des prochaines élections le recours en cas de refus de télétravail se gèrera en CAPN.

Point 5 : Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information).

Millénaire : les travaux portent sur le remplacement des menuiseries extérieures, étanchéité en toiture, isolation extérieure et changement des luminaires. Ils devaient initialement s'étendre de mars à décembre. Ils supportent des retards conséquents compte tenu des retards importants, plus de deux mois, sur les menuiseries extérieures. L'entreprise devrait pouvoir rattraper un mois sur le temps perdu pour une réception des travaux début février.

L'inconfort des conditions de travail des agents est de plus en plus mal vécu.

FO restera vigilant sur les modalités d'accueil commun SIP et Trésorerie Amendes imposées lors de la période des travaux.

Lunel : Sur ce site il est procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques, à l'isolation et l'étanchéité du toit, au remplacement des menuiseries extérieures et rafraîchissement des bureaux.

L'entreprise en charge des menuiseries extérieures étant la même qu'au Millénaire des retards sont attendus également, avec une réception des travaux espérée en décembre.

En attendant les collègues s'adaptent autant que ce peut aux conditions.

Pézenas : Pour synthétiser c'est une rénovation totale avec un chantier d'une année.

Fallait-il inclure ce site dans la réalisation du NRP au 1er janvier 2022, bien évidemment non, l'éparpillement des équipes suffisait pour répondre à cette équation.

Montmorency :

Le bâtiment de la DDFIP avec le plan de relance vise la rénovation du réseau de climatisation-chauffage, remplacement d'une partie des ventilo-convecteurs, des menuiseries extérieures et ouvrants de l'ensemble du bâtiment, mise aux normes électriques, isolation extérieure des murs et étanchéité de la toiture.

Les collègues sur site ont pâti de l'absence de climatisation cette été, formulons le souhait que la rénovation du réseau climatisation-chauffage permette d'être à l'heure au moment des premiers froids

Sur le bâtiment INSEE les travaux portaient pour l'essentiel sur des cloisonnements décroisonnements et création de salle de réunion. Etant moins ambitieux la réception des travaux devrait intervenir courant octobre.

Sète : le projet s'articule autour du réaménagement des locaux, la rénovation de la façade côté mer et le remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur.

Ce dernier projet nous inquiète, faute de réalisation dans les délais et une mise en service programmée déjà au plus tard mi -novembre, le bâtiment serait sans chauffage et le recours aux convecteurs inenvisageable au regard des perspectives énergétiques pour cet hiver.

Mosson : Le programme vise à mettre aux normes la sécurité incendie, l'électricité, les escaliers pour les personnes à mobilité réduite et la réfection partielle de l'étanchéité des toitures terrasses.

Là encore les collègues devront déménager de leur bureau mais dans des conditions moins contraintes le site ayant des zones déjà libres.

Béziers Verdier : le site de Clémenceau est appelé à disparaître, les collègues du SGC et de la Trésorerie hospitalière devront intégrer le site de Verdier.

Dans cette perspective le réaménagement des bâtiments avec cloisonnement et décroisonnement est prévu avec rafraîchissement des locaux et rénovation du chauffage climatisation et réfection des sanitaires.

Pour l'instant seul le bureau d'étude est sélectionné, la livraison des travaux est envisagé au 2ème trimestre 2023 au moment de l'arrivée de la Trésorerie hospitalière.

Point 6 : Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information).

Sur les 176 K€ alloués pour le département de l'Hérault, au 4 octobre, 123 917 € ont été réalisés conformément aux choix des agents sur chaque structure, validé à l'unanimité en CTL.

La Direction s'engage à réaliser les projets en totalité, en conséquence le montant affiché des projets sur le récapitulatif dépasse la somme totale initiale. De cette manière la Direction s'assure de consommer l'intégralité de l'enveloppe au 31 décembre 2022 puisqu'il lui est fait obligation de consommer et réaliser l'enveloppe allouée à cette date.

Comme évoqué au point précédent la réalisation des travaux sur certains sites (pour exemple le Millénaire) empêche la réalisation des projets inscrits dans le fonds d'amélioration.

Pour FO si effectivement les dépenses de fonctionnement relevant du fonds doivent être effectivement réalisées, les dépenses d'investissement doivent être juridiquement actées et justifiées des autorisations d'engagement en 2022. Il serait pour le moins étonnant que la Direction générale vienne refuser en 2023 les crédits de paiements.

La Direction s'est engagée également à assurer la distribution des gourdes à destination de tous les agents.

Point 7 : Point sur l'avancement de la facturation électronique (pour information).

La facturation électronique dans la sphère électronique via l'application Chorus est opérationnelle. Dans les transactions inter-entreprises la dématérialisation n'est pas développée. Par ordonnance du 15 septembre 2021 la facturation électronique devient obligatoire pour toutes les entreprises soumises à la TVA et établies en France.

Cette obligation s'appliquera au 1er juillet 2024 pour les grandes entreprises, au 1er janvier 2025 pour celles de taille intermédiaire et au 1er janvier 2026 pour les PME et micro-entreprises.

Si on note dans la mise en place de ce dispositif une logique de réduction des coûts de facturation pour les entreprises, ce vaste projet n'en cache pas moins la logique et obsessionnelle réduction des emplois à la DGFIP.



On l'aura deviné derrière se cache le data-mining, l'intelligence artificielle au service de la lutte contre la fraude. Sans en nier le potentiel, l'humain reste nécessaire et croire que la machine pourra remplacer l'homme relève des utopies du 19ème siècle.

Point 8 : Questions diverses :

Dans la perspective de la création de l'antenne SIE la Direction s'entretiendra avec 9 collègues susceptibles d'être intéressés pour suivre la mission.

Le recrutement des A+ et A se fera conjointement avec la Direction gardoise

Les EDR seront gardoises si nécessaire.

 SECTION  HÉRAULT	BULLETIN D'ADHESION		
	à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34		
Section FO DGFIP 34 fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/ site national : www.fo-dgfip.fr/	NOM : _____	PRENOM : _____	
	GRADE : _____	Echelon : _____	Indice : _____
	AFFECTATION : _____		
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
	Fait à : _____	le _____	
		(signature)	
	→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant		
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL		
	☎04.67.15.75.65		

